

## Correspondance - le traité no 8

Au tournant du XXe siècle la situation des nations autochtones se dégrade rapidement. Plusieurs intervenants en viennent à recommander au gouvernement canadien d'accélérer la négociation des traités afin de permettre à certaines nations d'adhérer aux traités déjà signés. C'est le cas notamment pour le traité no 8.

Témoignage de l'évêque du diocèse anglican d'Athabasca, le révérend Richard Young :

*«Les traiteurs et autres Blancs vont devenir plus nombreux dans la région. D'un côté, cela amènera tout un cortège de maux, notamment en concurrençant les Sauvages dans leur activité de chasseurs et de trappeurs, ce qui causera inévitablement une instabilité considérable. D'un autre côté, c'est une étape nécessaire pour la mise en valeur et le développement de la région. C'est un prélude à l'installation des mineurs et des colons, désormais certaine, qui demande un minimum d'ordre et d'administration. Cela aidera à faire disparaître chez les Sauvages les craintes superstitieuses et les effusions de sang. Ils seront préservés des famines chroniques qui ont maintes fois décimé, sinon pire, des campements entiers. Ainsi s'instaureront en définitive des habitudes de vie plus sédentaire, quand ils se mettront à l'agriculture et bénéficieront de l'éducation pour leurs enfants. L'avenir des Sauvages, sous un gouvernement juste et bon, n'est pas l'extinction mais plutôt une assimilation progressive, l'addition d'un élément au mélange des races qui constituera dans l'avenir la population de l'Ouest canadien ».*

Archives de l'Église anglicane (ACAT), *Annual Report of the Church Missionary Society 1899- 1900*, page 473, cité dans Fumoleau René, *Aussi longtemps que le fleuve coulera. La nation DÈNÈE et le Canada*, Septentrion, 1994, page 145

Témoignage de David T Hanbury voyageur arrivé à Fort Résolution, 7 juillet 1901

*«Nous y trouvâmes un vaste campement de Sauvages Flancs-de-Chien, Couteaux Jaunes et Esclaves. Ils se rassemblent ici chaque année à cette saison pour attendre l'arrivée du commissionnaire qui leur distribue l'argent du traité et les rations, Couteaux jaunes et Flancs-deChien n'ont que récemment « accepté le traité », autrement dit renonçant à toute prétention de propriété exclusive sur le district, se mettant sur le même pied que les Blancs en ce qui concerne la terre et la chasse, et recevant en retour cinq dollars par tête, des rations de farine, de lard, de thé et de tabac et des munitions. L'avantage que le gouvernement attend de cette entente n'est pas claire, car il n'est guère probable que des Blancs aillent jamais s'installer dans cette région ».*

D Hanbury, *Sport and Travel in the Northland of Canada*, New York, Macmillan, 1904-1905, p. 24-25 cité dans Fumoleau (1994, page 146).

### Situation des Premières nations vue par l'administration :

Des membres de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest et des fonctionnaires des Affaires de Sauvages signalent plus de problèmes dans la région du traité no 8

Témoignage du médecin et inspecteur de la Police montée du sous-district de la Rivière la Paix, Christopher H. West.

*«... dans le nord en 1901, il y a eu quelques cas où il a été absolument nécessaire de distribuer des secours, parmi des Sauvages trop vieux pour travailler [...] ou pour quelques-uns qui étaient trop malades pour travailler et n'avaient personne qui travaillait pour eux. Tous ces gens seraient probablement morts de faim s'ils n'eussent été secourus [...] on entend parfois raconter des cas d'extrême misère où des Sauvages et leurs familles sont allés dans des expéditions de chasse infructueuse et sont presque morts de faim, mais ces cas sont rares  
Les Sauvages de cette région se conduisent généralement bien et ils sont prospères. Je dois dire que depuis les paiements faits en vertu des traités il s'est présenté quelques cas isolés qui ont nécessité la distribution de secours temporaire».*

Canada, Documents de la session (nos 28) 1902, *Rapport de l'inspecteur Christopher H. West du sous-district de la Rivière la Paix*, page 59 cités dans Fumeleau (1994, page 148).

Entre 1913 1920, le paiement des annuités prévues dans les traités connurent bien des problèmes : Conditions météorologiques, maladie, absence, arpentage, règlements sur la chasse. «De nombreuses épidémies vont également décimer les populations autochtones. En 1919, 33 Indiens étaient emportés par la grippe espagnole dans le nord de l'Alberta. Deux ans plus tard une épidémie de petite vérole balayait la région du traité 8» Fomeleau (1994 – p. 154)

Dès 1907 Conroy avait attiré l'attention des autorités sur la misère, et la maladie parmi les populations autochtones, notamment à Fort providence :

*«Environ 300 Indiens depuis un certain temps, ils ne sont pas très prospères du fait de la rareté des animaux à fourrure, la dernière année ayant été la pire qu'ils aient connu depuis longtemps. Ils ont donc traversé des moments très difficiles et ont dû recevoir des secours de la CBH dans une mesure assez importante*

APC, RG 10, BS, POL, vol 4042, dossier 33 68 67, *Mémoire de Conroy*, 18 décembre 1907. Cité dans Fomeleau (1994, page 171).

Plusieurs endroits connaissent les mêmes conditions. En 1909 le sergent Field de la Police montée témoigne de son périple dans le nord :

*A Fort Providence, on me dit partout que la fourrure est très rare, de même que le gibier et le poisson. Les Sauvages manquent de tout, et leur position est rendue encore pire par le fait que les commerçants ont fermé tout compte, ne leur avançant plus rien à crédit parce que les fourrures manquent, de sorte que les Sauvages sont dans l'impossibilité d'avoir des munitions pour faire la chasse et des filets pour prendre du poisson.*

*Les Sauvages m'ont parlé du traité, demandant à quelle date ce serait un fait accompli. Je crois que le temps est arrivé et qu'il faudrait faire quelque chose dans ce sens, vu l'état déplorable dans lequel ils se trouvent.*

*Nous quittons Providence pour Fort Simpson le 30 janvier à 6h du matin et nous campons la nuit suivante à Little Lake, après de 30 milles de Providence. Nous y trouvons plusieurs familles de Sauvages. Je visitais tous les campements et les trouvais dans un grand état de pauvreté ; ils ne vivaient que de poissons et n'en avait qu'en très petite quantité ; un, entre autres, me dit qu'il n'avait que quatre petits brochets pour sa famille composée de cinq personnes, pour toute une semaine, et qu'il n'avait rien d'autre, même pas du thé. Nous quittions le lendemain matin à 5 h et visitons quelques autres cabanes de Sauvages que nous trouvons tous dans le même état de pauvreté ; l'un des Sauvages me demanda d'aller avec lui dans le bois à quelque distance visiter ses grands-parents. Je me rendis à sa demande et trouvai les vieillards vivant dans une cabane de branchages, ils n'avaient rien mangé depuis cinq jours et étaient si faibles qu'ils ne pouvaient marcher ; leurs corps offraient simplement l'apparence de squelettes.*

*L'état de dénuement dans cette cabane était tel que j'envoyais un homme à Fort Providence y quérir des provisions pour les vieillards ; il revint le lendemain avec les provisions demandées. À mon retour de fort Simpson, j'ai appris que la vieille Sauvagesse était morte de lendemain de l'arrivée des vivres ; il ne faisait pas de doute que la cause de la mort devait être attribué à un trop copieux repas après si long jeûne. Nous continuons notre voyage et visitons toutes les cabanes de Sauvages le long de la route est partout le même dénuement. Nous donnons nos provisions là où le besoin se faisait plus sentir, de sorte que nous avons dû jeûner pendant toute une journée et demie avant l'arrivée à Simpson, le 4 février »*

En 1918 la grippe espagnole frappe le district, l'arpenteur des terres du dominion, Kitto, écrivait en 1920 :

*«La population indienne a perdu sa vitalité et la race s'éteint peu à peu [...] la population esquimaude, par contre, semble assez ferme et vigoureuse. On m'a expliqué que divers facteurs contribuent à cet état de choses chez les Indiens, notamment la malnutrition, la précarité des logements et le manque d'hygiène, les privations et l'exposition au froid, dont les effets sont aggravés par les conditions déjà mentionnées, la tuberculose, les scrofules, la coqueluche, la rougeole, les maladies vénériennes et les mariages consanguins. Le sort des Indiens dans le district n'est ni facile ni heureux. Les conditions de vie deviennent plus dures d'année en année et les Indiens arrivent péniblement à survivre dans des conditions qui n'ont rien de réjouissantes. [...] La coqueluche et la rougeole emporte chaque année de nombreux enfants et même des adultes. L'hiver dernier à Providence, elles ont emporté 22 ou 23 écoliers. Les hôpitaux et les missions, catholiques et anglicanes, font un excellent travail pour le bien-être des Indiens mais ils ont désespérément besoin d'assistance médicale... »*

(F. H. Kitto, *Rapport de 1920*, section XXII, cité dans Fomeleau (1994, pages 174-175)

En 1907 le commissaire Conroy recommandait vivement de prendre les Premières Nations sous traité et de les faire adhérer au traité 8. En 1909 Mgr Breynat adressait une lettre au ministère de l'intérieur, Franck Olivier :

*«Répondant à un vœu exprimé de plusieurs côtés, je prends la liberté de vous écrire en faveur des Indiens du district de de Mackenzie, confiant que le gouvernement fera quelque chose pour venir en aide à ces pauvres gens, les plus déshérités du Dominion et pratiquement les seuls à n'avoir pas encore profité de la sollicitude justement vantée avec laquelle le gouvernement du Canada a toujours veillé à la conservation des races indiennes, si intéressante, sur son territoire. Le moment n'est-il pas venu détendre de traité jusqu'à l'océan Arctique, en l'assortissant des mêmes conditions que celles déjà convenues avec les tribus de la rivière de la Paix, de l'Athabasca, et du Grand lac des Esclaves ?*

*Les raisons suivantes me semblent suffisantes pour répondre par l'affirmative :*

- 1. Le gouvernement obtiendrait ainsi de façon claire et exclusive non seulement tous les droits et toutes les apparences de droits sur l'immense territoire qui s'étend jusqu'à l'océan Arctique, et il ne serait pas dit qu'il attend que le pays soit un nouveau Klondike ou que les Sauvages ne soient peu à peu éteint de misère, avant de commencer à supporter les frais d'un traité.*
- 2. Il aura davantage de pouvoir pour patrouiller le pays et protéger les Blancs lors de la découverte des richesses minières, qui est plus ou moins imminente, et aussi pour rendre les Indiens plus respectueux envers la police, alors que plusieurs d'entre eux ne craignent pas de proclamer que le pays leur appartient et refuse au gouvernement le*

*droit de leur imposer des lois parce qu'elles n'ont jamais reconnu son autorité par aucune convention.*

3. *Le pays est très calme et nos Sauvages sont naturellement dociles, mais leur fierté pourrait les inciter à commettre des actes qu'ils seraient les premiers à regretter et il serait plus prudent de les mettre en garde à l'avance.  
Le traité serait de coût relativement peu élevé, si l'on considère le petit nombre des Indiens (3500 approximativement), alors qu'il leur serait d'une aide considérable dont ils ont absolument besoin.*

*Si le gouvernement juge nécessaire d'accéder à la demande des Sauvages - demande que j'appuie fortement pour ma part - puis-je suggérer le nom de M. H. Conroy, inspecteur du traité 8, pour régler avec eux, au nom du gouvernement, les conditions du traité ? Il connaît le pays et comprend bien les Sauvages. Ils apprécieront son dévouement et sa patience à s'occuper de leurs intérêts. Jamais je n'ai entendu aucune plainte à son sujet, loin de là ! En un mot, il s'est acquis la confiance de tous. Autant que possible, le traité devrait être accordé au printemps prochain. L'hiver s'annonce très rigoureux : de plus, lapins et fourrure ont été si rares ces dernières années que nos pauvres Sauvages sont souvent réduits une telle misère que lorsque la moindre épidémie se déclare, comme ces deux dernières années, plusieurs d'entre eux en sont victimes, faute de nourriture et de soins. Toute aide du gouvernement viendrait à point. Si c'est absolument impossible et dans l'attente de temps meilleurs, le gouvernement accorderait-il une certaine somme d'argent pour l'achat de fil à rets et de munitions, que M. Conroy pourrait distribuer à qui il jugerait bon ? »*

APC, RG, 10, BS, vol 4042, dossier 336 877, Breynat à Frank Olivier, ministre de l'intérieur, 27 décembre 190 cité dans Fomeleau, (1994, page 177-178)

Il envoya sa lettre à Conroy qui la transmis à son tour à Pedley avec ce commentaire :

*«Il faudrait faire traiter avec ses Indiens dès qu'on le pourra [...]. Je pense que Monseigneur a raison de conseiller au département de faire un traité avec ses Indiens de la vallée du Mackenzie, car j'ai observé l'été dernier deux important groupes de mineurs et de prospecteurs qui se rendaient dans la région pour l'exploitation minière. Les Sauvages vivant au sud de ce district ont répandu le bruit que c'est parce que les minerais avaient été découvert sur les rives du Grand lac des Esclaves qu'un traité avait été fait avec eux. Lorsque les Sauvages de ce district voient arriver des hommes et du matériel d'exploitation minière, ils pensent qu'ils ont tout autant le droit de recevoir le traité que ceux qui vivent plus au sud.*

*Les secours apportés par la CBH (Compagnie Baie d'Hudson) et par les traiteurs aux Indiens malades et indigents ont coûté au département des sommes assez considérables dans le passé et je pense que la façon appropriée de traiter avec eux est de leur accorder le traité»*

APC, RG, 10, BS, vol 4042, dossier 336 877, Conroy au sous-intendant général, 7 février 1910. Cité dans Fomeleau (1994, p. 178-179)

Réponse du chef comptable du département :

*«J'ai lu le mémorandum de l'inspecteur Conroy ainsi que la communication de Mgr Breyrat adressée au ministre [...] j'ai déjà exposé par ailleurs mon opinion que la limite septentrionale de ces traités devrait être 60<sup>e</sup> parallèle.*

*Le département apporte actuellement des secours à ceux qui sont dans le dénuement et s'efforce d'éviter les souffrances en fournissant des approvisionnements par l'intermédiaire de la CBH, ce qui représente chaque année des dépenses considérables [...]. Notre politique indienne dans le district de Mackenzie devrait être d'accorder à ces Indiens certains privilèges, sous forme d'instruction et de soins médicaux, [...] de soulager la misère partout où c'est possible et de prévoir de temps à autre des visites de nos inspecteurs.*

*Je dois faire remarquer incidemment qu'il n'y a pas des crédits disponibles pour couvrir les dépenses de la conclusion d'un traité»*

( APC, RG, 10, BS, vol 4042, dossier 336 877, Scott au sous-intendant général, 17 février 1910 cité dans Fomeleau (1994, p. 179)

Conroy récidive dans son rapport de 1913. Il reprendra les mêmes arguments en 1914 et 1915.

*« Au cours de mes visites occasionnelles au poste situé dans la région Nord du Grand lac de l'Esclave, les divers chefs des différentes tribus habitant les régions du nord m'ont souvent demandé et supplié d'essayer, si la chose était possible, de faire prendre des mesures pour leur entrée sous traité, afin qu'elle puisse être sur le même pied que les tribus qui habitent la région au sud d'eux. Ces tribus semblent en quelque sorte découragées à l'heure actuelle, et elles ne cessent d'espérer que le département verra à la possibilité d'influencer le gouvernement pour qui leur accorde cette demande. Je recommande fortement que cette question soit immédiatement mise à l'étude en vue d'amener dans un avenir assez rapproché chacune de ces tribus sous l'administration du traité. Ci-suit un tableau des tribus dont je viens de faire mention, avec leur population approximative et leurs quartiers généraux.  
[...]*

*Les raisons pour faire ces suggestions sont les suivantes :*

- 1. Du point de vue de l'économie dans l'administration, je n'hésite pas à dire qu'il faudrait, pour subvenir aux besoins des Sauvages, un crédit moins élevé qu'à l'heure actuelle avec notre système d'octrois de la caisse affectée aux malades et aux nécessiteux.*
- 2. Lorsque ces Sauvages seront admis sous traité, le département sera plus en mesure de connaître absolument quels sont réellement les cas de pauvreté et de maladie qui méritent l'octroi, tandis qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de système au moyen duquel il peut diriger et contrôler ces octrois*

3. *Les Sauvages eux-mêmes veulent être mis sous traité et dans de telles circonstances, je suis d'avis que si on leur accorde ce qu'ils demandent ce sera à leur avantage et dans les intérêts du département »*

(Canada. Documents de la session (no 27), 1915, rapport de l'inspecteur Conroy, p. 87 cité dans Fumoleau (1994, page 180)

### La position des Dènès face aux traités

Les membres des Premières nations s'adressent également aux fonctionnaires de passage chez eux. Les Dènès non couverts par le traité 8 se tournent vers le gouvernement pour recevoir du secours. Plusieurs rapports font état des sentiments des Dènès face à un éventuel traité :

1902, Conroy :

*« Les Sauvages établis sur la rive nord du Grand lac des Esclaves désirent être inclus dans le traité, de même que ceux de Providence, sur la rivière Mackenzie. Ils prétendent que les Esclaves et les Couteaux Jaunes, qui ont été annexé en 1900, ont des chasses en dehors du territoire compris dans le traité et sont de même sang qu'eux»*

(Canada. Documents de la session (no 27), 1903, rapport de l'inspecteur Conroy, p. 178 cité dans Fumoleau (1994, page 181)

1903 - Inspecteurs de la police montée du Nord-Ouest :

*«Les bandes qui se trouvent hors des limites du traité sur le fleuve Mackenzie et le Grand lac des Esclaves sont désireuses de participer au traité»*

(Canada. Documents de la session (no 27), 1904, rapport de l'inspecteur West, p. 41 cité dans Fumoleau (1994, page 181)

1909 – sergent Field :

*«à Fort Providence [...] des Sauvages m'ont parlé du traité, demandant à quelle date le traité serait un fait accompli [...]. À Fort Simpson [...] pauvreté noire due en partie à la grande rareté des fourrures dans tout le pays [...] j'apprends que les Sauvages de cet endroit sont très anxieux d'être mis sous traité».*

(Canada. Documents de la session (no 27), 1910, rapport de l'inspecteur Field, p. 204 cité dans Fumoleau (1994, page 181)

1909 – Brigadier Mellor :

*«Les Sauvages de Liard sont certainement les plus malpropres et les plus pauvres que j'aie encore rencontrés. Ils sont actuellement dans la misère, le poisson des lacs semble épuisé, l'original très rare et pas de lièvres. J'ai vu moi-même plusieurs cas de pauvreté des plus misérables. Ils sont très anxieux d'obtenir le traité [...]. La plupart n'avait jamais vu de gendarme et mon arrivée causa une grande excitation parmi eux [...].*

*Le chef des sauvages de Simpson, portant fièrement le nom de Norwegian, m'a chargé de faire savoir au gouvernement que c'est sauvage ne veut pas du traité [...]  
Rien de nouveau à providence [...]. Les Sauvages de là-bas réclament un traité à grands cris»*

(Canada. Documents de la session (no 27), 1910, rapport de l'inspecteur Mellor, p. 204 cité dans Fumoleau (1994, page 181)

1914 – Thomas W. (Flynn) Harris – agent de Sauvages à Fort Simpson :

*«Il ne fait aucun doute que d'année en année il y aura de plus en plus de gens qui viendront dans le nord, surtout maintenant qu'un chemin de fer est en construction vers Fort McMurray, et il va falloir que la question indienne soit réglée...*

*Du point de vue des Sauvages, je pense que la conclusion d'un traité serait pour eux la meilleure chose.*

*Je ne puis dire que tous les Sauvages sont prêts à prendre le traité, mais s'il est offert et accordé à ceux qui veulent prendre, je suis certain que les autres suivront... »*

( APC, RG, 10, BS, vol 4042, dossier 336 877, Harris au sous-intendant adjoint et secrétaire des Affaires indiennes, 12 février 1914 cité dans Fomeleau (1994, p. 179)